



Conseil de gestion
Séance du 15 mai 2013

Délibération n° 2013 / 56

**Avis simple de la demande d'autorisation
d'extension d'un élevage porcin présentée par
l'EARL CONAN FEREC à Plonevez Porzay**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-5, R. 334-33 et R. 334-34,

Vu le décret n° 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'arrêté conjoint relatif à la composition des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 10 avril 2008,

Vu la saisine, par lettre du Préfet du Finistère du 31 janvier 2013, du conseil de gestion au sujet de la demande d'autorisation d'extension d'un élevage porcin présentée par l'EARL CONAN FEREC à Plonévez-Porzay,

Considérant les documents produits à l'appui de la demande et les observations présentées au cours de la réunion du conseil de gestion du 15 mai 2013,

Considérant que le projet, sur le secteur de la baie de Douarnenez et sur le bassin versant du Lopic peut présenter directement des enjeux connus liés à l'azote, au phosphore et aux rejets bactériologiques à cause du plan d'épandage ; Que même si le projet prévoit d'augmenter l'effectif total d'animaux, il peut favoriser la diminution de l'impact de l'azote sur le milieu marin et qu'il se situe également sur un bassin versant où la baisse des apports en nitrates est déjà engagée ;

En conclusion, en l'état des connaissances, les finalités du plan de gestion ne semblent pas être compromises.

Article unique

Sur présentation du Président, le conseil de gestion après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande d'exploitation avec, toutefois, les recommandations suivantes :

- Demander l'enfouissement du lisier lors des épandages (pour éviter une contamination fécale),
 - Pratiquer les épandages par temps sec,
 - Conserver les terrains enherbés actuels de cette exploitation afin de limiter les apports en azote et en phosphore vers la mer.
-
- Avis favorable : 25 voix
 - Avis défavorable : 7 voix
 - Abstentions : 3 voix

Pierre MAILLE

Maille

Président du Parc naturel marin d'Iroise